



SECTION DISI PARIS NORMANDIE

Déclaration liminaire du CT du 19 janvier 2012.

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ici à l'occasion de la deuxième convocation du CTL, relatif aux suppressions d'emplois à la Direction des Finances Publiques de la DISI Paris Normandie. Toutes les organisations syndicales qui devaient siéger ont refusé de participer à la 1ère réunion, montrant ainsi leur désaccord total sur le sujet.

En effet, l'un des points à l'ordre du jour de ce CTL est la situation des emplois dans notre direction.

L'année 2012 sera encore marquée par le nouveau plan social mis en place par le gouvernement en terme d'emplois au sein de la DGFIP et de la DISI PARIS NORMANDIE :

- 2 441 emplois en moins au niveau national
- 5 emplois supprimés dans notre direction

Ce n'est pas le plan de qualification (les transformations de postes C en B et de B en A) qui parviendra à rectifier la tendance.

Au niveau national, depuis 10 ans, plus de 17 % des postes ont été supprimés soit 24.591 emplois, ce qui représente la totalité des services de l'Ile De France.

Cette situation que nous dénonçons chaque année est devenue insupportable, intolérable.

Insupportable et intolérable en terme de politique fiscale d'abord. A l'heure où la situation économique et sociale est particulièrement catastrophique, la DGFIP devrait se voir doter de moyens encore plus importants pour lutter contre la fraude. A titre d'exemple, la réintroduction de 1.000 agents à la DGFIP permettrait de recouvrer 5 milliards d'euros d'impôts supplémentaires.

Parallèlement, la fermeture des trésoreries (1.000 sur 10 ans au niveau national), le manque d'agents dans les services remettent en cause la proximité du service public et le service rendu à l'utilisateur.

Et quel impact budgétaire ? Entre 200 et 300 millions d'euros d'économies faites sur le dos du service public et des agents pour un déficit de près de 100 milliards !

Encore plus insupportable et intolérable, l'impact dévastateur de ces suppressions d'emplois sur les agents. Alors que la charge de travail ne fait qu'augmenter, la seule réponse qu'on leur propose c'est encore moins de moyens.

Pour beaucoup, au-delà du sentiment de colère et d'injustice, la souffrance au travail est devenue monnaie courante. Le stress, la fatigue, la perte de repères professionnels font que les agents sont au bord de l'asphyxie.

Dès lors, les élus de l'union SNUI SUD Trésor Solidaires voteront CONTRE ces nouvelles coupes sombres dans les emplois de la Direction PARIS NORMANDIE.

Un mot sur les organigrammes fonctionnels :

Concernant les organigrammes fonctionnels et la mission maîtrise des risques. Pour la DG (note du 30 juillet 2009) : « *La maîtrise des risques consiste à identifier et traiter les événements de toute nature, susceptibles d'altérer la capacité de la DGFIP à réaliser ses missions dans le respect des procédures et contrôles prévus à cet effet. A ce titre, elle s'appuie sur trois leviers : la définition ainsi que l'organisation des tâches, des acteurs et des contrôles, la documentation des procédures et la traçabilité des opérations* ».

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le principal événement susceptible d'altérer la capacité de la DGFIP à réaliser ses missions, est parfaitement identifié : c'est la décision du gouvernement de supprimer à nouveau des milliers d'emplois. Il n'est pas nécessaire d'établir des organigrammes fonctionnels pour le démontrer.

Outre la diffusion d'une culture commune (sous entendu ; aux deux filières), nous dit cette note, «*la maîtrise des risques s'appuie sur des outils dont le socle commun est constitué par la cartographie des procédures. Sur cette base, seront développés, d'une part, les outils de la maîtrise des activités (organigrammes fonctionnels, guides de procédure), d'autre part, ceux permettant d'identifier et de traiter les risques (cartographie des risques et référentiels de contrôle interne)*».

Çà c'est pour la théorie, la réalité est tout autre quand les tâches s'accroissent et que les effectifs fondent.

Qui l'eut cru ? Il n'est pas prévu de se plaindre des suppressions d'emplois, l'organigramme fonctionnel en fait abstraction : en clair, des agents devront ajouter leur nom sur les tâches qui étaient dévolues au retraité dont l'emploi n'est pas remplacé.

Ainsi il s'agit pour l'administration d'avoir le contrôle du travail des agents. Ensermer leurs activités et ne rien laisser au hasard : les guides de procédure définissent précisément les tâches à accomplir par les agents.

Définir une place pour chacun, et chacun à sa place. C'est le sens de l'établissement des organigrammes fonctionnels. Et surtout, ils serviront de support aux audits et contrôles internes en oubliant la place de l'humain.

Sous une démarche lisse et technocratique, l'administration accentue encore la pression sur les agents. Pression au travail, audits et contrôles internes remplacent les emplois. En un mot le flicage et une pression accrue sur les agents !